

LA FILIERE FRANCE

7. LE TOURNOI DE FRANCE

- Il est constitué à partir des COMPETITIONS NATIONALES existantes.
- Il est scindé en 2 divisions nationales (1^{ère} et 2^{ème} divisions) et une régionale au niveau des Ligues (3^{ème} division).
- Les organisateurs des Tournois de France de première ou deuxième division doivent prendre en priorité toutes les inscriptions au tournoi, parvenues dans les délais réglementaires, avant la mise en place des épreuves annexes (type niveaux 1^{ère}, 2^{ème} ou 3^{ème} division)
- Les organisateurs s'engagent à privilégier les horaires des épreuves du Tournoi de France par rapport aux épreuves annexes (type niveaux 1^{ère}, 2^{ème} ou 3^{ème} division). Les horaires prévisionnels des tournois de France 1^{ère} division devront être validés par le responsable technique désigné dans chaque ligue avant diffusion.
- Tout club organisateur d'une compétition du Tournoi de France doit faire parvenir les résultats de la compétition **dans les 24 heures suivant la fin de la compétition** à la CSNPA.
- **Une Commission d'appel sera mise en place au sein de la CSNPA et devra être saisie dans les 24 heures suivant la fin de la compétition ou dans les 24 heures suivant la publication des résultats détaillés sur le site de la CSNPA (si contrairement au règlement ceux ci n'étaient pas distribués lors de la remise des récompenses). Les clubs seront les seuls habilités à la saisie de la Commission qui devra se faire obligatoirement par écrit (mail ou courrier)**
- **Les patineurs devront obligatoirement pouvoir présenter leur carnet de classement (original et non photocopie) et la licence de la saison en cours pour vérification par le juge arbitre.**

Constitution des Jurys TDF1

- Les jurys des Tournois de France « 1^{ère} division » constitués par la CNJPA, en étroite collaboration avec le responsable des juges de la Ligue concernée, seront proposés à la CSNPA pour validation.
-

Inscriptions aux Tournois de France

- Les inscriptions ne seront validées définitivement qu'à réception du règlement financier.
- Le règlement financier devra parvenir impérativement 3 semaines avant le début de la compétition.
- Le club organisateur s'engage à fournir aux participants le planning de la compétition 2 semaines avant.
- **Un patineur ne peut concourir que dans une seule catégorie**

Forfait à un Tournoi de France

- Tout forfait pourra être validé sans pénalisation sportive 15 jours francs avant le tirage au sort.
- A moins de 15 jours francs du tirage au sort, le certificat médical devra être présenté obligatoirement au plus tard au tirage au sort sinon la participation sera validée et comptera dans les 5 tournois possibles en marquant 0 point.
- Aucun remboursement ne sera effectué.
- **Les tirages au sort pourront être anticipés mais ne pourront se dérouler plus de 48 heures avant le début de la compétition.**
- **Les clubs devront OBLIGATOIREMENT faire parvenir la liste totale des engagés au responsable du site CSNPA pour publication au plus tard 10 jours avant le début de la compétition.**
- **En cas de forfait les certificats médicaux devront être envoyés par mail, conjointement à l'organisation et au responsable du site CSNPA avant le début de la compétition.**

Organisation d'un Tournoi de France

Pour organiser un Tournoi de France, il faudra nécessairement :

Tournoi de France 1^{ère} division

- Compétition **au minimum** sur 2 jours
- 20h00 de glace minimum
- Fin de la compétition obligatoirement avant 17h le dimanche

Tournoi de France 2^{ème} division

- Compétition **au minimum** sur 2 jours
- 15h00 de glace minimum
- Fin de la compétition obligatoirement avant 17h le dimanche

Définition des Zones Géographiques

La création des ligues régionales oblige à définir de nouvelles règles pour les zones géographiques des tournois de France qui sont les suivantes :

- Une zone couvrant le territoire IDF et Centre
- Une zone Sud Est couvrant le territoire RAPCA
- Une zone Sud Ouest couvrant les territoires SOA et LRMP
- Une zone Nord Est couvrant les territoires NPCA et Est
- Une zone Nord Ouest couvrant les territoires BPL et Normandie

Pour être classé en tournoi de France les résultats pris en compte devront avoir été obtenus dans au moins **deux zones géographiques différentes**.

REGLES DU CLASSEMENT POUR LES 1^{ERE} ET 2^{EME} DIVISIONS

- Chaque patineur peut participer à un maximum de 5 compétitions. Seuls les trois meilleurs résultats seront retenus avec l'obligation d'avoir été classé dans deux zones régionales différentes. Un patineur ne pourra être classé que dans une seule division.
- La participation à une 6^{ème} épreuve entraînera d'office le déclassement total du patineur. Plus généralement, tout patineur ayant dérogé aux règlements du Tournoi de France sera systématiquement exclus du classement général.
- Si, dans une catégorie, le nombre d'inscrits est supérieur à 36, on séparera la catégorie en deux groupes selon la règle I.S.U 579 (tirage au sort intégral).
- Un classement final sera établi pour chaque division.
- Le Tournoi 1^{ère} Division est conforme aux règlements des Championnats de France individuels (programme de patinage pour les «Avenir», programme court et programme libre pour toutes les autres catégories).
- Dans la même saison, tout participant à une épreuve du Tournoi de France de 1^{ère} Division ne pourra plus participer à une épreuve du Tournoi de France de 2^{ème} Division, même surclassé.

7.1 LE TOURNOI DE FRANCE DE 1^{ère} DIVISION

Il regroupe 8 des anciennes compétitions Nationales. Un cahier des charges en définit l'organisation, le format et les conditions d'accès (ce sont ceux des Championnats de France de la catégorie d'âge correspondante). Un label est attribué aux organisations, qui répondent à ce cahier des charges.

Ce sont les LIGUES qui choisissent les compétitions qui seront proposées à la Commission Nationale et à l'Assemblée Générale pour acceptation définitive à figurer parmi les compétitions du Tournoi de France de 1^{ère} Division, de la saison à venir.

Les Annoncements et Protocoles porteront la mention

Coupe de Tournoi de France de 1^{ère} Division.

Ce classement donne lieu à l'attribution d'un titre national qui sanctionne la régularité du patineur sur la saison. Le patineur classé premier sera déclaré « Vainqueur du Tournoi de France 1^{ère} Division ».

L'organisation d'un Tournoi de France de 1^{ère} Division autorise la possibilité d'organiser une épreuve de catégorie 2^{ème} ou 3^{ème} division (niveau Ligue uniquement)

En Tournoi de France de 1^{ère} Division, aucun niveau de médaille de glisse n'est requis.

Ordre de passage: 1^{ERE} DIVISION

Pour les Tournois de France 1^{ère} Division, suppression des tirages intermédiaires et passage en ordre inverse du classement.

Tirage au sort : 1^{ERE} DIVISION

Règle ISU 579

- Un seul et unique tirage.
- Un seul jury

Si le nombre d'inscrits est supérieur à 36, les patineurs seront divisés en deux groupes. Il y aura obligatoirement une pause entre les deux groupes.

SELECTIONS AUX CHAMPIONNATS DE France

CHAMPIONNATS DE FRANCE « SENIORS »

- Seront sélectionnés aux championnats de France «Seniors» :

Remarque : Les modalités de sélections « Garçon » et « Fille » seront identiques

- Les **6 premières filles**, et ex aequo si nécessaire, du classement « Tournoi de France 1^{ère} division » arrêté au classement postérieur à la 7^{ème} compétition de la saison.
- Les **6 premiers garçons**, et ex aequo si nécessaire, du classement « Tournoi de France 1^{ère} division » arrêté au classement postérieur à la 7^{ème} compétition de la saison.
- Le Championnat de France «Senior» se déroulera lors du dernier « Tournoi de France 1^{ère} division » de la saison.

Remarque : Un patineur « Junior » concourant dans la catégorie « Senior » des Tournois de France 1^{ère} division pourra se qualifier pour le Championnat de France « Senior ».

CHAMPIONNATS DE FRANCE « JUNIORS »

Seront sélectionnés aux championnats de France «Juniors», à l'issue du 8^{em} TDF1 :

Remarque : Les modalités de sélections « Garçon » et « Fille » seront identiques.

- Sélectionnés d'office, les patineurs inscrits sur les listes ministérielles « Jeunes » pour la saison en cours.
- Sélectionnés d'office, les patineurs ayant participé aux Grands Prix Juniors de la saison en cours et ne figurant pas sur les listes ministérielles « Jeunes » de la saison en cours.
- **La catégorie «Filles» comptera 18 participantes, et ex aequo si nécessaire.**
- **La catégorie «Garçons» comptera 18 participants, et ex aequo si nécessaire.**
- Ces listes, outre les patineurs qualifiés d'office, seront complétées suivant le classement du «Tournoi de France 1^{ère} division».

CHAMPIONNATS DE FRANCE « NOVICES »

- Seront sélectionnés aux championnats de France «Novices», à l'issue du 8^{em} TDF1 :

Remarque : Les modalités de sélections « Garçon » et « Fille » seront identiques.

- Sélectionnés d'office, les patineurs «Novices» inscrits sur les listes ministérielles «Jeunes» pour la saison en cours.
- Sélectionnés d'office, les patineurs « Novices » ayant participé aux Grands Prix Juniors de la saison en cours et ne figurant pas sur les listes ministérielles «Jeunes» de la saison en cours.
- Sélectionnés d'office, les patineurs «Novices» ayant terminé dans les 10 premiers du Championnat de France «juniors» de la saison en cours.
- **La catégorie « Filles » comptera 18 participantes, et ex aequo si nécessaire.**
- **La catégorie « Garçons » comptera 12 participants, et ex aequo si nécessaire.**
- Ces deux listes, outre les patineurs qualifiés d'office, seront complétées suivant le classement du «Tournoi de France 1^{ère} division» de la saison en cours.

CHAMPIONNATS DE FRANCE « MINIMES 2^{EME} ET 3^{EME} ANNEE »

- Seront sélectionnés aux championnats de France « Minimes 2^{ème} et 3^{ème} année », à l'issue du 8^{em} TDF1 :

Remarque : *Les modalités de sélections « Garçon » et « Fille » seront identiques.*

- Sélectionnés d'office, les patineurs «Minimes» ayant terminé dans les 10 premiers du Championnat de France «Novices» de la saison en cours.
- **La catégorie « Filles » comptera 24 participantes, et ex aequo si nécessaire.**
- **La catégorie « Garçons » comptera 12 participants, et ex aequo si nécessaire.**
- Ces deux listes, outre les patineurs qualifiés d'office, seront complétées suivant le classement du « Tournoi de France 1^{ère} division » de la saison en cours.
- Les minimes «1^{ère} année» dont les critères de sélection leur permettraient d'être inscrits aux championnats de France «Minimes 2^{ème} et 3^{ème} année», pourront choisir de participer aux Championnats de France «Minimes 2^{ème} et 3^{ème} année» ou «Minimes 1^{ère} année».
- Si des minimes «1^{ère} année» ne souhaitent pas s'inscrire aux Championnats de France «Minimes 2^{ème} et 3^{ème} année», les places, ainsi libérées, seront complétées par les patineurs «Minimes 2^{ème} et 3^{ème} année» classés immédiatement après.

CHAMPIONNATS DE FRANCE « MINIMES 1^{ERE} ANNEE »

- Seront sélectionnés aux championnats de France «Minimes 1^{ère} année», à l'issue du 8^{em} TDF1 :

Remarque : *Les modalités de sélections « Garçon » et « Fille » seront identiques.*

- Sélectionnés d'office, les patineurs «Minimes 1^{ère} année» ayant terminé dans les 10 premiers du Championnat de France «Novices» de la saison en cours et ayant opté pour le championnat de France « Minimes 1^{ère} année ».
- **La catégorie « Filles » comptera 24 participantes, et ex aequo si nécessaire.**
- **La catégorie « Garçons » comptera 12 participants, et ex aequo si nécessaire.**
- Ces deux listes, outre les patineurs qualifiés d'office, seront complétées suivant le classement du « Tournoi de France 1^{ère} division » de la saison en cours.

Remarque :

- Si des minimes « 1^{ère} année » s'inscrivent aux Championnats de France « Minimes 2^{ème} et 3^{ème} année », les places ainsi libérées seront complétées par les patineurs « Minimes 1^{ère} année » classés immédiatement après.

CHAMPIONNAT DE FRANCE « AVENIR »

- Seront sélectionnés aux championnats de France « Avenirs », à l'issue du 8^{em} TDF1 :
 - Les **24 premières filles**, et ex aequo si nécessaire, du classement « Tournoi de France 1^{ère} division » de la saison en cours.
 - Les **12 premiers garçons**, et ex aequo si nécessaire, du classement « Tournoi de France 1^{ère} division » de la saison en cours.

PROGRAMME LIBRE

* Voir Règle **ISU 520**

Durée : **Messieurs et Dames** : **3'00 (+/-10 s)**

L'exécution de ce programme doit refléter une certaine qualité de l'apprentissage des fondamentaux propres à la technique du patinage artistique en général et à la glisse en particulier.
Son format est un programme de patinage libre dont le contenu technique se décompose obligatoirement et exclusivement de la manière suivante :

MESSIEURS

Un programme bien équilibré comprenant :

- Un maximum de cinq éléments sauts* dont un de type Axel. Il peut y avoir jusqu'à deux combinaisons ou séquences de sauts dans le programme. Seule **une** des combinaisons peut contenir trois sauts. Une séquence de sauts peut contenir n'importe quel nombre de sauts mais seuls les deux sauts les plus difficiles seront comptabilisés.
- Une pirouette horizontale (5 tours en position horizontale, variation possible)
- Une pirouette assise changée de pied assise ou une pirouette horizontale changée de pied horizontale (4 tours + 4 tours, variation possible)
- Une pirouette combinée avec ou sans changement de pied (minimum huit tours).
- Au maximum deux suites de pas de nature différente ou une suite de pas et une séquence de spirales.

* Attention un saut ne peut pas être exécuté plus de deux fois dans le programme

DAMES

Un programme bien équilibré comprenant :

- Un maximum de cinq éléments sauts* dont un de type Axel. Il peut y avoir jusqu'à deux combinaisons ou séquences de sauts dans le programme. Seule **une** des combinaisons peut contenir trois sauts. Une séquence de sauts peut contenir n'importe quel nombre de sauts mais seuls les deux sauts les plus difficiles seront comptabilisés.
- Une pirouette horizontale (5 tours en position horizontale, variation possible)
- Une pirouette assise changée de pied assise ou une pirouette horizontale changée de pied horizontale (4 tours + 4 tours, variation possible)
- Une pirouette combinée avec ou sans changement de pied (minimum huit tours).
- Une suite de pas
- Une séquence de spirales

* Attention un saut ne peut pas être exécuté plus de deux fois dans le programme

REMARQUES

Pour les pirouettes, le nombre minimum de tours requis dans une position est **deux**. Si le nombre minimum de tours requis n'est pas exécuté, la position n'est pas comptée.

DEDUCTIONS

0,50 par chute

CLUB ORGANISATEUR D'UN CHAMPIONNAT DE FRANCE

Lors d'un championnat de France, si le club organisateur n'a pas de patineurs sélectionnés dans une des catégories (filles et/ou garçons), la CSNPA inscrira d'office le premier patineur licencié du club classé au Tournoi de France correspondant tant chez les filles que chez les garçons, **après accord du club concerné.**

7.2 LE TOURNOI DE FRANCE DE 2^{ème} DIVISION

Il regroupe 12 des anciennes compétitions nationales. Un cahier des charges en définit l'organisation, le format et les conditions d'accès. Un label est attribué aux organisations qui répondent à ce cahier des charges.

Ce sont les LIGUES qui choisissent les compétitions qui seront proposées à la Commission Nationale et à l'Assemblée Générale pour acceptation définitive à figurer parmi les compétitions du Tournoi de France de 2^{ème} Division, de la saison à venir.

Les Annoncements et Protocoles porteront la mention :

Coupe de.....Tournoi de France de 2^{ème} Division.

Ce classement donne lieu à l'attribution d'un titre national qui sanctionne la régularité du patineur sur la saison. Le patineur classé premier sera déclaré « Vainqueur du Tournoi de France 2^{ème} Division ».

L'organisation d'un Tournoi de France de 2^{ème} Division autorise la possibilité d'organiser une épreuve de catégorie 1^{ère} ou 3^{ème} division (niveau Ligue uniquement)

SELECTIONS AUX CHAMPIONNATS DE France 2^{ème} DIVISION

Les sélections pour la finale seront basées sur les résultats du Tournoi de France 2^{ème} Division, à l'issue du 12^{em} TDF2.

Après la dernière compétition du Tournoi de France prise en compte pour la finale la CSNPA aura 15 jours pour valider les résultats et communiquer les noms des sélectionnés pour la finale.

Les premiers de chaque catégorie seront sélectionnés **pour le championnat de France 2^{ème} Division**

- o seniors (6 garçons et 6 filles)
- o juniors (12 garçons et 18 filles)
- o novices (18 garçons et 24 filles)
- o minimes (18 garçons et 24 filles)
- o **avenirs (6 garçons et 12 filles)**

Suivant classement TDF 1^{ère} division. (Voir règlement avenir 2^{ème} division)

Les patineurs classés immédiatement après les sélectionnés pour le championnat de France 1^{ère} division seront sélectionnés **pour le championnat de France 2^{ème} Division (suivant le nombre de sélectionnés ci-dessus).**

- Les vainqueurs de chaque catégorie seront déclarés **Champions de France 2^{ème} Division**

Les inscriptions aux Championnats de France 2^{ème} Division seront faites par les Présidents de Commission de PA de ligue auprès du club organisateur. La conformité aux règlements de ces inscriptions est de la responsabilité des présidents de Ligue.

Les patineurs sont tenus d'assister (ou d'être représentés) au tirage au sort et d'être en possession à ce moment là de leur carnet de classement (original pas de photocopie) et de leur licence de la saison en cours

Les patineurs participant à la finale ne devront pas, au moment de l'inscription (1 mois jour pour jour avant la date du début de la compétition), être en possession de la médaille de libre leur permettant d'accéder à la même catégorie en première division.

Les Finales auront lieu fin avril, ou début mai, dans 1 seule ville (compétition sur deux jours)

CATEGORIES AVENIRS

* Suppression catégorie avenir pour les TDF 2^{ème} division

- Seront sélectionnés au tournoi de France 2^{ème} division :

- o **Les 12 filles**, et ex æquo si nécessaire, ayant terminé de la 25^{ème} à la 36^{ème} place du Tournoi de France 1^{ère} division de la saison en cours.
- o **Les 6 garçons**, et ex æquo si nécessaire, ayant terminé de la 13^{ème} à la 18^{ème} place du Tournoi de France 1^{ère} division de la saison en cours.

PROGRAMME LIBRE

* Voir Règle ISU 520

Durée : Messieurs et Dames : 3'00 (+/-10 s)

L'exécution de ce programme doit refléter une certaine qualité de l'apprentissage des fondamentaux propres à la technique du patinage artistique en général et à la glisse en particulier.

Son format est un programme de patinage libre dont le contenu technique se décompose obligatoirement et exclusivement de la manière suivante :

MESSIEURS

Un programme bien équilibré comprenant :

- Un maximum de cinq éléments sauts* dont un de type Axel. Il peut y avoir jusqu'à deux combinaisons ou séquences de sauts dans le programme. Seule **une** des combinaisons peut contenir trois sauts. Une séquence de sauts peut contenir n'importe quel nombre de sauts mais seuls les deux sauts les plus difficiles seront comptabilisés.
- Une pirouette horizontale (5 tours en position horizontale, variation possible)
- Une pirouette assise changée de pied assise ou une pirouette horizontale changée de pied horizontale (4 tours + 4 tours, variation possible)
- Une pirouette combinée avec ou sans changement de pied (minimum huit tours).
- Au maximum deux suites de pas de nature différente ou une suite de pas et une séquence de spirales.

* Attention un saut ne peut pas être exécuté plus de deux fois dans le programme

DAMES

Un programme bien équilibré comprenant :

- Un maximum de cinq éléments sauts* dont un de type Axel. Il peut y avoir jusqu'à deux combinaisons ou séquences de sauts dans le programme. Seule **une** des combinaisons peut contenir trois sauts. Une séquence de sauts peut contenir n'importe quel nombre de sauts mais seuls les deux sauts les plus difficiles seront comptabilisés.
- Une pirouette horizontale (5 tours en position horizontale, variation possible)
- Une pirouette assise changée de pied assise ou une pirouette horizontale changée de pied horizontale (4 tours + 4 tours, variation possible)
- Une pirouette combinée avec ou sans changement de pied (minimum huit tours).

- Une suite de pas
- Une séquence de spirales

* Attention un saut ne peut pas être exécuté plus de deux fois dans le programme

REMARQUES pour les messieurs et dames

Dans les pirouettes, le nombre minimum de tours requis dans une position est **deux**.
Si le nombre minimum de tours requis n'est pas exécuté, la position n'est pas comptée.

DEDUCTIONS

0,50 par chute

CATEGORIES MINIMES

- * Tournoi réservé aux patineurs âgés de moins de 13 ans (au 1^{er} juillet précédant la compétition).
- * Médailles exigées : **PN8 ou Pré-Bronze maximum**

PROGRAMME LIBRE

* Voir Règle **ISU 520**

Durée : Messieurs et Dames : 3'00 (+/-10 s)

- Un maximum de six éléments sauts dont un de type Axel.
Il peut y avoir jusqu'à trois combinaisons ou séquences de sauts dans le programme. Seule **une** des combinaisons peut contenir trois sauts.
Une séquence de sauts peut contenir n'importe quel nombre de sauts mais seuls les deux sauts les plus difficiles seront comptabilisés.
- Un maximum de trois pirouettes **de nature différente (abréviations différentes)**, dont une pirouette combinée (minimum dix tours) et une pirouette avec une seule-position (minimum six tours).
Pour les pirouettes, le nombre minimum de tours requis dans une position est **deux**. Si le nombre minimum de tours requis n'est pas exécuté, la position n'est pas comptée.
Le ou les changements de pied dans la pirouette combinée est ou sont optionnels.
- Au maximum une suite de pas ou une séquence de spirales.

REMARQUES

Un élément saut est soit un saut individuel, soit une combinaison de sauts, soit une séquence de sauts.

CATEGORIES NOVICES, JUNIORS, SENIORS

- * Voir le tableau correspondant pour les catégories d'âges.
- * Voir le tableau correspondant pour les médailles exigées

PROGRAMME LIBRE

* Voir Règle **ISU 520**

Durée : Messieurs : 3'30 (+/-10 s)
Dames : 3'30 (+/-10 s)

MESSIEURS

- Un maximum de sept éléments sauts dont un de type Axel.
Il peut y avoir jusqu'à trois combinaisons ou séquences de sauts dans le programme. Seule **une** des combinaisons peut contenir trois sauts. Une séquence de sauts peut contenir n'importe quel nombre de sauts mais seuls les deux sauts les plus difficiles seront comptabilisés.
- Un maximum de trois pirouettes **de nature différente (abréviations différentes)**, dont une pirouette combinée (minimum dix tours) et une pirouette avec une seule position (minimum six tours).
Pour les pirouettes, le nombre minimum de tours requis dans une position est **deux**. Si le nombre minimum de tours requis n'est pas exécuté, la position n'est pas comptée.
Le ou les changements de pied dans la pirouette combinée est ou sont optionnels.
- Un maximum de deux suites de pas de nature différente

DAMES

- Un maximum de sept éléments sauts dont un de type Axel. Il peut y avoir jusqu'à trois combinaisons ou séquences de sauts dans le programme. Seule **une** des combinaisons peut contenir trois sauts. Une séquence de sauts peut contenir n'importe quel nombre de sauts mais seuls les deux sauts les plus difficiles seront comptabilisés.
- Un maximum de trois pirouettes **de nature différente (abréviations différentes)**, dont une pirouette combinée (minimum dix tours) et une pirouette avec seulement une position (minimum six tours).
Pour les pirouettes, le nombre minimum de tours requis dans une position est deux. Si le nombre minimum de tours requis n'est pas exécuté, la position n'est pas comptée.
Le ou les changements de pied dans la pirouette combinée est ou sont optionnels.
- Au maximum, une suite de pas
- Au maximum, une séquence de spirales

REMARQUES

Un élément saut est soit un saut individuel, soit une combinaison de sauts, soit une séquence de sauts.

7.3 COMPETITIONS DE 3^{ème} DIVISION

Les compétitions 3^{ème} division sont sous la responsabilité des Ligues régionales.

- Conditions de participation : Ne peuvent participer à une compétition de 3^{ème} division que les patineurs n'ayant pas participé, durant la **saison en cours**, à des championnats nationaux de 1^{ère} ou de 2^{ème} division ou n'ayant pas été classés en Tournoi de France 1^{ère} et 2^{ème} division.

**TABLEAU RECAPITULATIF DES COMPETITIONS DE LA FILIERE FRANCE
ET DE LA FILIERE LIGUES**

		1 ^{ère} Division	2 ^{ème} Division	3 ^{ème} Division
JEUNES TALENTS	Niveau exigé	/	/	PN2 maxi
	Temps du programme libre			2 min 30 ± 10 sec
AVENIRS	Niveau exigé	Préliminaire minimum	Préliminaire minimum	Sans préparatoire
	Temps du programme libre	3 min ± 10 sec	3 min ± 10 sec	2 min 30 ± 10 sec
MINIMES	Niveau exigé	1 ^{ère} Année Pré-Bronze 2 ^{ème} 3 ^{ème} Année Bronze minimum	PN8 ou Pré-Bronze maximum	PN 6 ou Préparatoire maximum
	Temps du programme libre	Fille : 3 min ± 10 sec Garçon: 3 min30±10 sec	3 min ± 10 sec	2 min 30 ± 10 sec
NOVICES	Niveau exigé	Argent de Libre minimum	PN10 ou Bronze de Libre maximum	PN8 ou Pré-Bronze maximum
	Temps du programme libre	Fille : 3 min 30±10sec Garçon: 4 min ± 10 sec	3 min 30 ± 10 sec	3 min ± 10 sec
JUNIORS	Niveau exigé	Argent de Libre minimum	PN10 ou Argent de Libre maximum	PN10 ou Bronze de libre maximum
	Temps du programme libre	Fille : 3 min 30±10sec Garçon: 4 min ± 10 sec	3 min 30 ± 10 sec	3 min ± 10 sec
SENIORS	Niveau exigé	Vermeil de Libre minimum	PN10 ou Vermeil de Libre maximum	PN10 ou Bronze de Libre maximum
	Temps du programme libre	Fille : 4 min ± 10 sec Garçon: 4 min30±10 sec	3 min 30 ± 10 sec	3 min ± 10 sec

Quelque soit le nombre réel de concurrents**Entre 1 et 5 concurrents**

- Le 1^{er} marque $5 + 3 =$ 8 points
- Le 2^{ème} marque $4 + 2 =$ 6 points
- Le 3^{ème} marque $3 + 1 =$ 4 points
- Le 4^{ème} marque 2 points
- Le 5^{ème} marque 1 point

Entre 6 et 10 concurrents

- Le 1^{er} marque $10 + 3 =$ 13 points
- Le 2^{ème} marque $9 + 2 =$ 11 points
- Le 3^{ème} marque $8 + 1 =$ 9 points
- Le 4^{ème} marque 7 points
- Le 5^{ème} marque 6 points
- Le 6^{ème} marque 5 points
- Le 7^{ème} marque 4 points
- Le 8^{ème} marque 3 points
- Le 9^{ème} marque 2 points
- Le 10^{ème} marque 1 point

Entre 11 et 15 concurrents

- Le 1^{er} marque $15 + 3 =$ 18 points
- Le 2^{ème} marque $14 + 2 =$ 16 points
- Le 3^{ème} marque $13 + 1 =$ 14 points
- Le 4^{ème} marque 12 points
- Le 5^{ème} marque 11 points
- Le 6^{ème} marque 10 points
- Le 7^{ème} marque 9 points
- Le 8^{ème} marque 8 points
- Le 9^{ème} marque 7 points
- Le 10^{ème} marque 6 points
- Le 11^{ème} marque 5 points etc...

Pour les compétitions de plus de 30 concurrents

- Bonus d'un point pour les patineurs classés dans les 15 premiers
- Les patineurs classés entre la 16^{ème} et la 20^{ème} place incluse marqueront 2 points
- A partir de la 21^{ème} place, les patineurs marqueront 1 point.

Pour les compétitions de plus de 40 concurrents

- Bonus d'un point pour les patineurs classés dans les 15 premiers
- Les patineurs classés entre la 16^{ème} et la 30^{ème} place incluse marqueront 2 points
- A partir de la 31^{ème} place, les patineurs marqueront 1 point

DEPARTAGER LES EX ÆQUO

- Addition du nombre des places composant les 3 résultats : le total le plus faible prime. En cas de nouvelle égalité, la meilleure place ou le plus grand nombre de meilleures places priment.

CLASSEMENT PAR CLUBS POUR LES 1^{ERE} ET 2^{EME} DIVISIONS

Sont pris en compte pour le classement par clubs pour les 1^{ère} et 2^{ème} divisions

- les 5 meilleurs résultats en nombre de points des patineurs classés avec un maximum de 3 dans la même catégorie garçons ou même catégorie filles.
- Il faudra également comptabiliser des résultats dans au moins 3 catégories sur les 10 possibles (5 garçons et 5 filles).

Le club vainqueur est déclaré Gagnant du Tournoi de France Saison...(en cours) 1^{ère} ou 2^{ème} Division

ANNEXES

TARIFS DES DIFFERENTES INSCRIPTIONS

Championnats de France 1^{ère} et 2^{ème} division, des Clubs

Tarif des inscriptions: **35 euros**

Tournois de France 1^{ère} division

Tarif des inscriptions: **35 euros** (maximum)

Tournois de France 2^{ème} division

Tarif des inscriptions: **32 euros** (maximum)

TABLEAU DES AGES et CATEGORIES « CHAMPIONNATS DE FRANCE »

Minimes : (-13 ans au 01 / 07 de la saison en cours)
Né(e) entre le 01 juillet 1995 et le 30 juin 1998

Novices : (-16 ans au 01 / 07 de la saison en cours)
Né(e) entre le 01 juillet 1992 et le 30 juin 1995

modification possible en cas de réunification des catégories novices et juniors lors du concile ISU de juin 2008. Voir ci-dessous*

Juniors : (-19 ans au 01 / 07 de la saison en cours)
Né(e) entre le 01 juillet 1989 et le 30 juin 1992

Seniors : Né(e) avant le 01 juillet 1989

Les âges des catégories sont différents des âges des licences

les âges des licences sont ceux qui doivent être pris en compte pour les surclassements

**Modification probable lors du Congrès ISU - Juin 2008 -*

Réunion des catégories novices et juniors en une seule catégorie (13-18 ans)

- Incidences pour nos compétitions :
 - a. Réunion en une seule catégorie pour les Tournois de France.
 - b. Pour le championnat de France 1^{ère} division :
 1. Deux championnats distincts suivant l'âge (Junior A pour les plus âgés, Juniors B pour les plus jeunes)
 2. Modalités de sélection identiques à celles mises en place pour les « Minimes » lors de l'AG 2007 dans le respect du nombre de places prévu.
 - c. Pour le Championat de France 2^{ème} division :
 1. Deux championnats distincts suivant l'âge (Junior A pour les plus âgés, Juniors B pour les plus jeunes).